

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**5EME Réunion de 2015**

**Séance du lundi 29 juin 2015**

CD20150629\_27  
id. 1856

*L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT  
SOCIAL  
PRÉSENTATION DU BILAN COMPTABLE ET FINANCIER FSL  
2014**

---

Dans le cadre du budget primitif 2015, il vous a été exposé les principaux axes d'intervention du Conseil Départemental en matière d'habitat social.

Ainsi, **s'agissant de l'aide à la personne**, ont été présentés le dispositif d'accompagnement social permettant le financement du logement temporaire et de l'hébergement ainsi que les actions de médiation juridique.

Comme lors des DM1 précédentes, il vous est soumis aujourd'hui le **bilan FSL 2014**.

## ***AIDE A LA PERSONNE : BILAN DU FSL***

### **A – RAPPEL DU CADRE D'INTERVENTION DU FSL**

Depuis le 1er janvier 2005, en application de la loi du 13 août 2004, la responsabilité du FSL incombe au Conseil Départemental.

Par ailleurs, comme le lui permet la législation, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (GMCA) a opté pour la création d'un fonds de solidarité intercommunal sur son territoire. Celui-ci est opérationnel depuis le 1er janvier 2007 et est intégré dans le fonds départemental, notamment par la mise en oeuvre du règlement unique.

Depuis le 2 mai 2012, date de la signature de la convention de gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne (CAF 82), les ressources de ce fonds ont été affectées à hauteur de 40 % au fonds du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (GMCA) et 60 % au fonds départemental.

Concernant les dépenses, les décisions d'attribution des aides relèvent soit de la CAF 82 dans le cadre de sa délégation, soit des commissions plénières (composées de représentants des collectivités délégataires), décisionnaires chacune pour leur fonds.

### **B – LE BILAN COMPTABLE 2014**

Le bilan comptable 2014 (nomenclature plan comptable 1982) présenté par les services de la CAF 82 (cf annexe 1), s'établit à **1 080 568,33 €** (contre 1 105 652,46€ en 2013), soit une **baisse de 2,32 %**.

#### *1- L'actif*

Le montant des immobilisations financières s'élève à **639 869,55 €** en 2014 contre 655 423,62 € en 2013. Cette variation confirme l'augmentation générale du volume des aides en 2014 et la poursuite de la croissance des prêts.

## 2 – Le passif

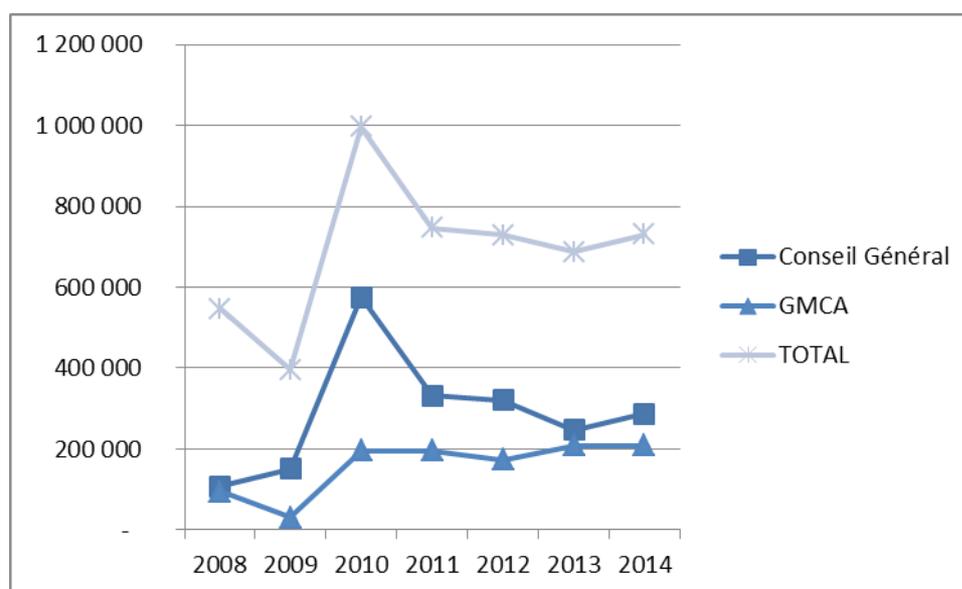
Les capitaux propres s'inscrivent à hauteur de **858 896,92 €**. Ils diminuent en raison d'un résultat négatif de **42 362,19 €** qui sera inscrit au compte « report à nouveau » du FSL.

## 3 – Le fonds de roulement (FDR)

Le fonds de roulement qui représente la différence entre les capitaux propres et l'actif immobilisé, est en diminution (-8,57 %) en raison de la variation entre 2013 et 2014 de ces deux postes. La dotation du Conseil Départemental en 2014 est de **287 183,00 €**, (contre 246 000,00 € en 2013).

	2011	2012	2013	2014
FDR .....	510 038,03	391 756,18	239 561,44	219 027,37

### Evolution du Fonds de roulement



## 1 – LES RESSOURCES DU FSL EN 2014

### 1.1 - Les ressources externes

Elles sont essentiellement constituées de la dotation du Conseil Départemental, de l'enveloppe transférée de l'Etat, de la dotation versée par le GMCA et des participations volontaires déclinées dans le tableau annexé au présent rapport intitulé « participations au titre du FSL exercice 2014 » pour un total de **729 703,88 €**.

Le volume global des autres participations qui s'établit à 442 521,20 € en 2014 contre 441 013,30 € en 2013 a enregistré une hausse de 7,87 %.

	2010	2011	2012	2013	2014
Département...	575 272,09 €	332 348,68 €	320 000,00 €	246 000,00 €	287 182,68
Autres (1).....	421 207,00 €	414 169,90 €	408 820,00 €	441 013,30 €	442 521,20
TOTAL .....	996 479,09 €	746 518,58 €	728 820,00 €	687 013,30 €	729 703,88

- La rubrique « autres » intègre les contributions provenant des partenaires suivants : EDF – GDF – CAF de Tarn-et-Garonne – Syndicat départemental d'électricité – communes – communautés de communes – sociétés d'HLM – et centres communaux d'action sociale du département.

## 1.2 – Les ressources internes

Elles proviennent des prêts remboursés pour un montant de **445 270,31 €** qui affichent une forte hausse de 18,24 % par rapport à l'année précédente en raison d'une volonté de la collectivité à rendre des aides plus éducatives.

	2011	2012	2013	2014	Evol. 2013/2014
Prêts accordés	444 272,19 €	454 254,78 €	502 823,47 €	<b>489 167,22 €</b>	- 2,72 %
Prêts remboursés	295 999,56 €	352 888,29 €	376 561,35 €	<b>445 270,31 €</b>	+ 18,25 %

Le volume des prêts accordés en 2014 qui s'est élevé à 489 167 € est en diminution (502 823 € en 2013) puisque l'on constate une variation de -2,72 % (contre + 28,10 % entre 2012 et 2013).

Le montant des prêts remboursés est également en augmentation et s'établit aux alentours de 445 000 €. Selon chaque territoire, les prêts remboursés se déclinent de la façon suivante :

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Evol. 2013/2014</b>
Prêts remboursés GMCA	124 535,53 €	133 578,06 €	156 719,70 €	+ 17,32 %
Prêts remboursés DEPARTEMENT	228 352,76 €	242 983,29 €	288 550,61 €	+ 18,75 %
TOTAL .....	352 888,29 €	<b>376 561,35 €</b>	<b>445 270,31 €</b>	

La variation des remboursements de prêts (+ 18,25 %) sur les deux territoires est due à la hausse de prêts accordés. Mais le FSL du département encaisse un montant de remboursements de prêts presque deux fois supérieur à celui enregistré par le FSL GMCA.

## **2 - LES DEPENSES DU FSL EN 2014**

Les aides FSL peuvent être accordées soit sous forme de prêts, soit sous forme de subventions (secours).

### . Les prêts

Le FSL a accordé des prêts pour une enveloppe de **489 167,22 €** dans les domaines suivants :

- l'accès au logement pour 32 % de l'enveloppe
- le maintien dans le logement pour 13 %
- l'énergie pour 49 %
- l'eau pour 6 %

Ce montant est réparti selon les territoires comme suit :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 315 407,85 €
- GMCA : 173 759,37 €

### . Les secours

Les secours accordés en 2014 se sont élevés à **506 341,27 €**. Ils concernent des aides :

- à l'accès à un logement locatif pour 11 % de ce montant
- au maintien dans le logement locatif pour 14 %
- au paiement des fournisseurs d'énergie pour 62 %
- au paiement des fournisseurs d'eau pour 12,5 %
- diverses pour 0,50 %

Ce montant est réparti selon les territoires comme suit :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 375 808,40 € soit 74,22 %
- GMCA : 130 532,87 € soit 25,78 %

#### **. Les autres charges du FSL**

Elles sont composées par :

- des frais de gestion versés à la CAF 82 :
- par le Conseil départemental pour un montant de **120 000 €**
- par le GMCA pour un montant de **80 000 €**
- des remises gracieuses consenties pour **1 526 €** (contre 840 € en 2013)
- des créances admises en non valeur ou effacées (surendettement) à hauteur de **36 097 €** (contre 13 543 € en 2013)

Ces admissions font suite à plusieurs tentatives de recouvrements restées infructueuses. Une provision pour dépréciation de prêts de **37 471,00 €** a été constituée en fin d'exercice, conformément à la réglementation comptable.

### **C – ANALYSE DES AIDES INDIVIDUELLES DANS LE BUDGET 2014**

Il faut entendre par « aides » les enveloppes cumulées de prêts et de secours.

Dans le bilan 2014 présenté par les services de la CAF, annexé au présent rapport, le montant du budget FSL consacré aux aides individuelles s'est élevé à **993 337,49 €** pour 3 868 dossiers traités dont :

- 689 630,25 € pour 2 560 dossiers instruits sur le territoire du Conseil Départemental (contre 674 668,89 € pour 2 809 dossiers en 2013),
- 303 707,24 € pour 1 308 dossiers se rapportant au territoire du Grand Montauban - Communauté d'Agglomération (contre 340 539,50 € pour 1 566 dossiers en 2013).

A ce total, il convient d'ajouter **2 171 €** correspondant aux visites techniques réalisées dont 585 € sur le territoire du GMCA et 1 586 € sur le territoire du Département.

Donc, un total général de **995 508,49 euros (contre 1 015 769,39 € en 2013)**.

#### *1 – Analyse des données*

Le tableau ci-après récapitule la répartition des aides accordées par territoire et par domaine d'intervention.

## Répartition des aides :

Territoires <input type="checkbox"/>	GMCA		CONSEIL DEPARTEMENT AL		TOTAL 2014	RAPPEL 2013
Domaines d'intervention <input type="checkbox"/>	Nombre de dossiers	Montant des aides	Nombre de dossiers	Montants des aides		
Aide à l'accès : dépôt de garantie	311	69 514,76 €	537	144 910,72 €	214 425,48 € pour 848 dossiers	242 572,03 € pour 1 099 dossiers
Aide aux impayés de loyer	149	56 811,71 €	235	76 477,31 €	133 289,02 € pour 384 dossiers	126 747,82 € pour 402 dossiers
Aide aux impayés de gaz	160	36 602,45 €	165	47 718,43 €	84 320,88 € pour 325 dossiers	93 476,31 € pour 412 dossiers
Aide aux impayés d'électricité	433	113 271,51 €	968	294 097,22 €	407 368,73 € pour 1 401 dossiers	403 908,90 € pour 1 578 dossiers
Aide aux impayés d'eau	238	22 139,81 €	475	69 003,17 €	91 142,98 € pour 713 dossiers	86 554,68 € pour 689 dossiers
Autres énergies	17	5 367,00 €	180	57 423,40 €	62 790,40 € pour 197 dossiers	61 948,65 € pour 195 dossiers
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1308</b>	<b>303 707,24 €</b>	<b>2560</b>	<b>689 630,25 €</b>	<b>993 337,49€ pour 3 868 dossiers</b>	<b>1 015 208,39€ pour 4 375 dossiers</b>

En observant ce tableau, il apparaît que :

- L'enveloppe consacrée en 2014 pour **l'aide à l'accès** a diminué mais demeure importante. De même, on observe **une baisse du nombre de dossiers présentés** (848 en 2014 contre 1 099 en 2013).

- Le montant des **aides aux impayés de loyers** accordées est en légère augmentation (133 289,02 € en 2014 contre 126 747,82 € en 2013) alors que le nombre de demandes d'aides présente une faible baisse (384 en 2014 contre 402 en 2013).

- Les **aides relatives aux impayés d'électricité** présentent une hausse. Elles atteignent 407 368,73 € (contre 403 908,90 € en 2013). Mais on observe une diminution du nombre de dossiers (1 401 en 2014 contre 1 578 en 2013).

- A contrario, **les aides relatives aux impayés de gaz** affichent un montant de 84 320,88 € (contre 93 476,31 € en 2013) et présentent également une baisse du nombre de dossiers (325 en 2014 contre 412 en 2013).

- **Les aides aux impayés d'eau** qui concernent essentiellement le territoire du Conseil Départemental, ont enregistré une hausse de 5 % en valeur (91 142,98 € en 2014 contre 86 554,68 € en 2013). Ce constat est également observé pour le nombre de dossiers (713 en 2014 contre 689 en 2013).

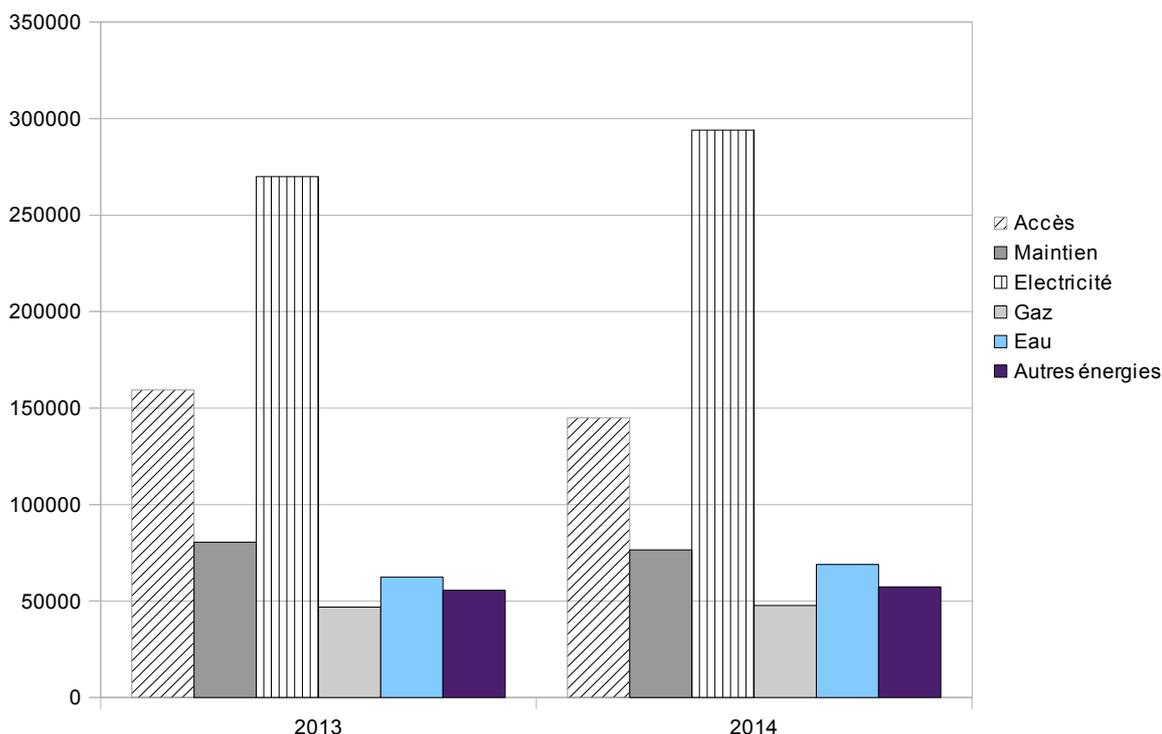
De même, **les aides aux autres énergies (bois, fioul, pétrole...)** pris en charge par le FSL depuis le 23 juillet 2009 et concernant essentiellement le territoire du Conseil Départemental, sont en augmentation (62 790,40 € en 2014 contre 61 948,65 € en 2013) alors que le nombre de demandes d'aides est stable (197 en 2014 contre 195 en 2013).

- Par ailleurs, en 2014, **les aides accordées sous forme de prêts** représentent 49,24 % (contre 49,53 % en 2013). Ce sont ainsi les secours qui s'imposent avec un taux de 50,76 % (contre 50,47 % en 2013). Ceux ci sont accordés aux familles surendettées ou cumulant plusieurs prêts en cours de remboursement.

*2 – Comparatif des aides annuelles accordées en 2013 et 2014 sur le territoire du Conseil Départemental :*

	<i>Année 2013</i>		<i>Année 2014</i>	
	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Montants en euros</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Montants en euros</b>
Accès	709	159 333,67	537	144 910,72
Maintien	269	80 501,34	235	76 477,31
Electricité	1 003	269 970,98	968	294 097,22
Gaz	189	46 828,73	165	47 718,43
Eau	464	62 453,37	475	69 003,17
Autres énergies	175	55 580,80	180	57 423,40
<b>TOTAUX</b>	<b>2 809</b>	<b>674 668,89</b>	<b>2 560</b>	<b>689 630,25</b>

## Comparatif des aides annuelles accordées en 2013 et 2014



Les constats établis précédemment confirment que le poste d'aide aux impayés d'électricité demeure le plus important parmi l'ensemble des aides. Ils attestent de **l'augmentation de la précarité liée à la crise économique.**

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le bilan comptable (cf annexe 1) et financier (cf annexe 2) du FSL 2014 (étant précisé que ce bilan a été réalisé à partir de la gestion CAF - comptabilité privée) ;

- Adopte les crédits de paiement (CP) et les autorisations d'engagement (AE) suivants :

aide à la personne :

- augmentation de l'autorisation d'engagement 2015 n°5036 concernant l'aide à la personne, de 13 901 € - article 6573471, sous fonction 58 - au titre du solde de la dotation - part État - reversée à la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban avec les crédits 2015,
- Ratifie les crédits de paiement correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC